

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Culture, sciences sociales et humanités

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation du champ

Le champ *Culture, sciences sociales et humanités* (CSSH) de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) regroupe des formations portées par l'unité de formation, de recherche et d'insertion professionnelle (UFR-ip) Arts, lettres et langues (ALL), l'UFR-ip Sciences humaines et sociales (SHS) et l'UFR-ip Droit, économie et gestion (DEG), toutes situées sur le campus Hannah Arendt, et une licence professionnelle portée par l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Avignon, le service de la formation tout au long de la vie (FTLV) apportant également sa collaboration pour certaines licences professionnelles. Ces formations ont pour la plupart l'objectif de conduire leurs diplômés à exercer des fonctions d'encadrement dans le domaine tertiaire au sein d'entreprises et d'organisations de la sphère marchande ou non marchande, dans le secteur privé, public ou parapublic. Le champ se compose désormais de neuf mentions de licence, six mentions de licence professionnelle (LP) et dix mentions de master. La plupart des formations du champ, essentiellement celles portées par l'UFR-ip ALL et l'UFR-ip SHS, s'inscrivent dans le périmètre scientifique de l'axe identitaire *Culture, patrimoine, sociétés numériques* (CPSN). Les autres formations répondent à des besoins exprimés par le tissu socio-économique local pour des métiers juridiques ou de gestion ou s'insérant dans les secteurs du commerce et du tourisme.

Le champ CSSH bénéficie d'un positionnement scientifique et professionnel clairement identifié au sein de l'UAPV, Avignon étant une capitale culturelle de renommée mondiale. Il est spécifique à l'UAPV et se différencie de la nomenclature des champs thématiques de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) dont fait partie l'UAPV.

Avis sur la cohérence du champ

La réputation d'Avignon dans le domaine de la culture et du patrimoine contribue pleinement à la structuration de l'offre de formation de l'UAPV et à la pertinence de l'identification du champ CSSH. Cette pertinence apparaît naturellement plus dans le positionnement des formations des UFR-ip ALL et SHS que dans celui des formations de l'UFR-ip DEG ou de l'IUT. Elle est également plus affirmée pour les masters que pour les licences même si germent déjà en ALL ou SHS les spécificités du champ.

La cohérence du champ est consolidée dans sa nouvelle configuration par un appui renforcé de plusieurs formations sur l'axe identitaire CPSN. Cela permet de mieux associer les humanités à la valorisation du potentiel du champ en termes de stratégie de développement culturel ou de valorisation du patrimoine dans des dimensions spatiale et historique. Cela reste plus difficile pour les formations des sciences sociales qui ne s'inscrivent pas dans une spécialisation considérée comme trop restrictive pour répondre aux demandes locales des étudiants et des employeurs.

Le transfert dans le champ *Sciences et agrosociétés* (SA) de formations liées au secteur de l'agro-alimentaire contribue également à une composition plus cohérente du champ CSSH, précédemment trop large et hétérogène pour être pleinement pertinent. La différenciation est donc désormais plus nette entre les deux champs CSSH et SA, avec respectivement un périmètre plus restreint de l'axe CPSN pour le premier champ et plus large de l'axe *Agro&Sciences* pour le second champ. Il existe également un troisième champ (*Arts, lettres, sciences humaines*) mais il ne contient qu'une seule formation (master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* - MEEF second degré), qui serait en co-accréditation avec Aix-Marseille Université (établissement porteur du champ), et qui apparaît dans sa diversité thématique effectivement à la confluence des deux principaux champs.

Le champ CSSH s'appuie très lisiblement sur la fédération de recherche Agorantic (FR 3621, regroupant cinq laboratoires et bientôt six) et sur une école doctorale unique Culture et patrimoine (ED 537, associant huit laboratoires), dont on voit bien l'osmose avec les thématiques de l'axe CPSN. Il bénéficie également d'une intégration

récente au sein d'un campus des métiers et des formations regroupant toutes les formations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec le secteur culturel. Toutes les formations du champ ne peuvent cependant trouver leur raison d'être sous cette forte identité avignonnaise et sont donc forcément plus distantes de cet environnement recherche et culturel. L'établissement les justifie alors par le rôle essentiel qu'elles ont dans le développement socio-économique du Vaucluse. C'est une démarche cohérente mais elle met en exergue la difficulté de concilier affichage stratégique et couverture large des besoins du territoire.

On ne peut en fait comprendre comment le champ CSSH s'inscrit dans stratégie de l'UAPV sans prendre en compte la situation géographique d'Avignon. La concurrence d'Aix-Marseille Université ou de l'Université de Montpellier (et des autres sites voisins) renforce l'exigence d'un positionnement stratégique axé sur l'originalité et l'attractivité de cursus pointus, spécifiquement liés au site avignonnais. Cette volonté de différenciation peut expliquer que les deux champs CSSH et SA ne recouvrent pas ceux des établissements de l'association AMPM. Cependant, le champ CSSH s'inscrit également dans la politique générale de l'UAPV qui est de promouvoir des cursus de dimension plus générale pouvant satisfaire à la fois les aspirations de proximité des étudiants (les caractéristiques socio-économiques du public accueilli le justifient pleinement) et la diversité des besoins exprimés par le tissu économique local (souvent au travers de partenariats efficaces). Cette bivalence a déjà été soulignée. Si elle affaiblit la cohérence interne du champ, elle semble cependant bien adaptée à un établissement de la taille de l'UPAV qui se veut de proximité et de service public territorial.

Enfin, l'évolution du champ et des formations qui le composent montre que les diverses remarques faites dans le rapport de champ bilan et les rapports de formations semblent globalement avoir été réellement prises en compte. C'est notamment le cas pour la licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* et la LP *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi* dont l'évaluation avait montré des lacunes importantes auxquelles les équipes pédagogiques semblent avoir apporté les correctifs nécessaires. Concernant plus précisément le périmètre du champ, est créée en licence une nouvelle mention *Humanités* dans la volonté d'en faire un vivier pour la nouvelle mention de master *Langues et théâtre*. On peut néanmoins regretter que la création de cette licence *Humanités* ne soit pas argumentée de manière plus détaillée dans sa fiche AOF (architecture de l'offre de formation) qui est squelettique comme l'est la justification qu'en donne l'UAPV dans la fiche AOF du champ CSSH. L'intitulé du master *Langues et théâtre* impose une dérogation par rapport à la nomenclature nationale qui apparaît justifiée par les objectifs spécifiques et l'organisation de la formation. Cette mention *Langues et théâtre* et les trois autres mentions de master *Traduction et interprétation*, *Français langue étrangère* (la fiche AOF ne porte pas ce nom : *Didactique du FLE/FLS et éducation interculturelle*) et *Littérature générale et comparée*, se substituent aux deux spécialités de l'ancien master *Lettres et langues* (dans une démarche globale que n'ont cependant pas explicitée les responsables de l'ancien master puisqu'ils n'ont apporté aucune observation au rapport d'évaluation). Est également créée une mention de master *Innovation, entreprise et société* dont l'intitulé du parcours unique *Gouvernance numérique* indique qu'elle s'insère mieux dans l'axe CPSN. Les formations liées au secteur agro-alimentaire quittent le champ CSSH, conformément aux recommandations faites lors du bilan. La LP *Industries agroalimentaires : gestion, production, valorisation* rejoint le champ SA comme l'ancien master *Management, commerce international* dont le nom devient *Management sectoriel* pour entrer dans le nouveau cadre des intitulés de mention (cependant, seul un parcours *Commerce international du vin et œnotourisme* relève de l'agro-alimentaire, ce qui interroge sur la pertinence du transfert de l'ensemble des parcours si la formation reste foncièrement en *management*). La LP *Commerce et distribution* parcours *agroalimentaire* est quant à elle abandonnée compte tenu des faiblesses identifiées dans son évaluation et reconnues par l'établissement.

Dans cette évolution favorable du champ, on peut néanmoins s'étonner que le master *Droit*, en dépit de ses difficultés et des recommandations des experts, se restructure sur un contenu généraliste (en abandonnant notamment la première année de master *Métiers du notariat*) mais ne cherche pas une spécialisation, telle que le droit de la culture et des biens culturels, ou n'affiche pas explicitement l'impact de la transition numérique dans l'intitulé de son parcours unique *Métiers du droit*, ce qui renforcerait certainement son originalité et son attractivité.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Toutes les formations du champ (sauf une) sont dispensées sur le même Campus (Hannah Arendt). Cette localisation unique doit faciliter la coordination entre mentions. Le champ indique une mutualisation complète des salles de cours et une gestion centralisée des emplois du temps susceptibles de favoriser l'organisation des interventions d'enseignants d'équipes pédagogiques diverses. Le niveau opérationnel reste cependant celui des UFR-ip et la mutualisation des enseignements n'est effective qu'entre formations d'une même composante, à l'image de

celle opérée dans le cadre du portail SHS commun aux licences *Géographie et aménagement, Histoire, Information-communication*. Toutefois, l'annonce de la mise en place d'un collège des directeurs des études des trois UFR-ip concernées devrait permettre une coordination renforcée des enseignements de tronc commun (anglais, certificat informatique et internet - C2i, accompagnement, projet professionnel, etc.) ainsi qu'un regard croisé utile sur le fonctionnement et les recommandations des conseils de perfectionnement de composante qui vont être systématisés.

Le dossier de champ déclare que les étudiants participeront aux conseils de perfectionnement de formation et de composante. Ces conseils seront les outils essentiels du pilotage des formations, que ce soit dans l'analyse de l'évaluation des enseignements par les étudiants ou le suivi du processus qualité des formations. Rien n'est en revanche précisé sur la généralisation de la présence des diplômés dans ces conseils et sur le rôle qu'ils pourraient y tenir. Il est indispensable que l'installation actée d'un conseil de perfectionnement dans chaque formation, département ou composante, soit accompagnée de la mise en place d'un suivi performant des diplômés comme élément central de la mesure de l'efficacité d'une formation. Les progrès doivent porter à la fois sur le caractère systématique de ce suivi, sur le nombre de répondants et sur la qualité des informations recueillies, en termes de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. C'est un enjeu majeur pour le champ afin qu'il puisse afficher les performances de ses formations dans un environnement excessivement concurrentiel.

Cette meilleure connaissance du devenir des étudiants doit donc devenir un des éléments clés du *management* de la qualité des formations. L'UAPV a décidé d'instaurer un dialogue budgétaire avec les composantes sous la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens et il reposera notamment sur des indicateurs de performance des formations. En outre, le comité de suivi du processus d'autoévaluation et d'accréditation sera transformé en un comité de suivi du processus qualité des formations. La mise en œuvre de ces dispositifs est encourageante. Ils seront cependant pilotés au niveau de l'établissement et rien n'indique qu'ils conduiront à des actions spécifiques au champ CSSH et à la production d'indicateurs agrégés à son échelle.

Globalement, les dossiers soumis au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) ont montré une réelle volonté des équipes pédagogiques (du moins de la plupart) de dresser un bilan objectif de leur formation, la pauvreté qualitative des indicateurs jusqu'alors produits ayant malheureusement pénalisé cet effort d'autoévaluation. Le projet du champ CSSH fait désormais apparaître dans sa fiche AOF un inventaire relativement exhaustif de ses forces et faiblesses. Cet inventaire est cependant toujours plus probant en matière d'attractivité qu'en matière de réussite des étudiants. Les caractéristiques du champ CSSH y apparaissent bien parmi les points forts affichés (environnement culturel, homogénéité renforcée des formations, localisation unique, campus des métiers et des qualifications, etc.). Les faiblesses listées ne sont quant à elles pas vraiment spécifiques au champ CSSH mais sont généralement bien prises en compte dans les actions correctives annoncées pour l'ensemble de l'UAPV dans le cadre de la nouvelle accréditation.

On peut néanmoins s'étonner qu'une innovation pédagogique telle que le principe du contrôle continu intégral soit, sans aucune argumentation, avancée comme une force du champ (et de l'UAPV). Les taux d'échecs relevés dans plusieurs formations du champ CSSH ne permettent pas d'affirmer l'efficacité de ce dispositif, sachant en outre qu'il supprime toute possibilité de seconde session pourtant obligatoire en licence. En revanche, la mise en avant des cursus master en ingénierie (CMI) semble bien plus pertinente. Les formations labellisées CMI (deux en CSSH, trois en SA) ont notamment dû mettre en place une méthodologie très approfondie de formalisation et d'évaluation des compétences délivrées à leurs étudiants. Il y avait déjà eu une bonne réflexion au sein du champ pour parvenir à une identification claire et précise des compétences que chaque formation devait permettre d'acquérir. Le suivi de cette acquisition était au contraire apparu très embryonnaire aux yeux des experts. L'UAPV a raison d'en faire une priorité pour le prochain contrat en se servant de l'exemple significatif des CMI (deux autres formations du champ CSSH sont actuellement engagées dans ce processus de labellisation).

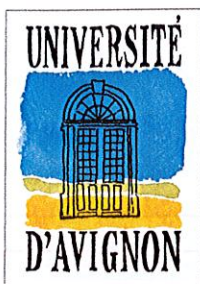
Un point à surveiller concerne les poursuites d'études à l'issue des licences professionnelles. Les fiches AOF de la LP *Assurance, banque et finance : chargé de clientèle* et de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* indiquent les masters ouverts à leurs diplômés de façon très explicite et sans aucune réserve. Ces poursuites d'études doivent rester exceptionnelles dans des LP dont la raison d'être est l'insertion professionnelle immédiate. Enfin, l'international demeure un point d'attention pour les formations du champ. Cette dimension n'apparaît réellement qu'en master et dans moins de la moitié des mentions. Et si plusieurs formations ont bien noté la nécessité de favoriser l'apprentissage des langues étrangères (renforcement des cours LANSAD - langues pour spécialistes d'autres disciplines) et le dispositif EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère) et de développer leurs relations internationales, aucun dispositif opérationnel ne semble devoir être mis en œuvre à l'échelle du champ CSSH pour renforcer l'accueil des étudiants internationaux et la mobilité sortante des étudiants avignonnais.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Administration économique et sociale	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Droit	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Géographie et aménagement	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Histoire	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Humanités	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Information-communication	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse Université de Toulon	
Langues étrangères appliquées	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Lettres	L	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Gestion des structures sanitaires et sociales	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Métiers du tourisme et des loisirs	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Sécurité des biens et des personnes	LP	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Culture et communication	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Didactique du FLE/FLS et éducation interculturelle	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions (<i>Français langue étrangère</i>).

Droit	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	Des aménagements de la formation ont été réalisés mais en dépit d'une volonté de coloration vers les métiers du numérique, la mention reste trop généraliste contrairement aux recommandations de trouver une spécialiation porteuse. Elle ne peut être reconduite en l'état.
Géographie, aménagement, urbanisme et développement	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	L'intitulé ne correspond pas à la nomenclature nationale des mentions (<i>Géographie, aménagement, environnement et développement</i>).
Histoire	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Innovation, entreprise et société	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Langues et théâtre	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	L'intitulé ne correspond pas à celui de la nomenclature nationale des mentions (<i>Théâtre</i>), une demande de dérogation a été déposée par l'UAPV.
Littérature générale et comparée	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Sciences sociales	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	
Traduction et interprétation	M	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 7 novembre 2017

V/Réf. : DEF-FOCP180015477 Champ de formation « Culture, Sciences sociales et Humanité »

N/Réf. : PhP/HR – 2017-189

**Observations de portée générale sur le rapport concernant le projet du champ de formation
« Culture, Sciences Sociales et Humanité » (CSSH), établi par l'HCERES.**

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, après avoir pris connaissance du rapport HCERES concernant le projet du champ de formation CSSH, exprime sa satisfaction au regard du jugement globalement positif porté sur l'évolution de ce champ de formation et sur son positionnement scientifique et professionnel original vis-à-vis des autres acteurs de l'ESR de la région.

Un certain nombre de faiblesses a toutefois été rapporté par l'HCERES, notamment sur le nouveau positionnement du master management sectoriel dans le champ "Sciences et Agrosciences", dont seulement un des trois parcours "commerce international du vin" intéresse spécifiquement la filière agro-alimentaire. En effet, les deux autres parcours sont, soit généralistes, soit tournés vers le tourisme. C'est à la suite de l'évaluation de ce champ CSSH et à la demande des experts de l'HCERES que ce master a été reversé dans le champ « Sciences et Agrosciences » (SA). La constitution plurielle de ce master est liée aux besoins des filières du tourisme et de l'agro-alimentaire et empêche, de fait, un positionnement non ambigu dans chacun des champs de l'université d'Avignon. L'université d'Avignon rappelle que la mise en place de parcours ne dépend pas d'un positionnement futur éventuel dans un champ de formation mais bien des besoins socio-économiques du territoire.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Par ailleurs, le master droit est remis en question par les experts de l'HCERES en raison de son défaut de spécialisation. La mise en place de ce master répond à l'impératif de continuer à assurer une formation adossée à l'Institut d'Etudes Judiciaires d'Avignon qui prépare notamment à l'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.

La spécialisation de ce master dans le droit du numérique ne pourra être mise en œuvre à travers la création d'un parcours dédié qu'en cours de contrat.

Ce rapport met en évidence les évolutions positives en matière de pilotage des formations au sein de ce champ malgré l'existence des trois UFR-ip qui le constituent.

Le rapport relève que le contrôle continu intégral, en absence de deuxième session d'examen, n'a pas permis d'améliorer significativement les taux de réussite. Les instances de représentation de l'université d'Avignon ont approuvé au mois d'octobre dernier le principe de l'instauration d'un système mixte d'évaluation au moyen du contrôle continu et d'examen terminal, et le retour en septembre 2018 d'une session d'examen de rattrapage.

Le rapport HCERES de ce champ souligne l'absence de dispositif opérationnel pour renforcer l'accueil des étudiants internationaux et la mobilité sortante des étudiants. L'université d'Avignon organise les mobilités entrantes et sortantes des étudiants par la maison de l'international et son service des relations internationales. Un vice-doyen ou un chargé des relations internationales a pour mission, en collaboration avec les responsables en charge des mobilités internationales dans chaque mention de diplôme, de gérer les dossiers de mobilité au sein de chaque composante. Ces responsables bénéficient, en contrepartie de cette activité spécifique, de primes de responsabilités pédagogiques allouées par la commission de la formation et de la vie universitaire et/ou par les composantes.

Philippe ELLERKAMP

